

## **Entretien réalisé pour le mensuel Nouvelles d'Arménie numéro 302.**

**Nouvelles d'Arménie :** Araïk Haroutiounian, président de la République d'Artsakh, vient d'achever une visite officielle en France. S'il a été reçu par de nombreux responsables politiques de premier rang, l'exécutif était aux abonnés absents. Qu'est-ce qui explique, selon vous, l'attitude du gouvernement ?

**Pierre Ouzoulias :** La République d'Artsakh a proclamé son indépendance à la suite d'une procédure légale définie par la loi du 3 avril 1990 fondée sur l'article 72 de la Constitution de l'Union soviétique. L'article 3 de cette même loi stipulait : « Les populations des républiques et entités autonomes ont le droit de décider librement de rester au sein de l'URSS, rattaché à la République soviétique souhaitant faire sécession ou encore de déterminer le statut juridique de leur territoire ».

Après la disparition de l'Union soviétique, la communauté internationale a reconnu comme des frontières internationales, garanties par le droit, les frontières des Républiques soviétiques ayant proclamé leur indépendance.

Pour les mêmes raisons, la communauté internationale doit reconnaître que l'indépendance de la République d'Artsakh a été proclamée de façon légale dans le cadre de la législation en vigueur en 1991.

Le Parti communiste est le seul parti politique français ayant reconnu cette indépendance en octobre 2019. Depuis lors, le Sénat a demandé au Gouvernement français de la reconnaître aussi.

Il appartient aux seuls citoyens de la République d'Artsakh de décider démocratiquement de leur destin. Néanmoins, sa reconnaissance par la France serait un élément important pour la défense de la sécurité de l'Arménie et des populations arméniennes de l'Artsakh.

La France avait reconnu l'indépendance du Kosovo contre l'avis de la Serbie et de la Russie. La Cour internationale de justice avait admis que cette indépendance n'avait pas violé le droit international. Cette même cour doit être saisie aujourd'hui pour donner son avis sur le processus d'indépendance de l'Artsakh.

**Nouvelles d'Arménie :** Après le Sénat, l'Assemblée nationale a adopté le 30 novembre une résolution « visant à exiger la fin de l'agression de l'Azerbaïdjan à l'encontre de l'Arménie et à établir une paix durable dans le Caucase du Sud ». Quel est le sens de ces votes ? Quels signaux envoient-ils à l'Azerbaïdjan ?

**Pierre Ouzoulias :** En pratique, ces deux résolutions auront peu d'effets sur la diplomatie française qu'elles n'engagent pas. Elles sont néanmoins un message d'amitié et de soutien adressé à l'Arménie et à l'Artsakh et à toutes les communautés arméniennes. Je suis toujours surpris et ému d'être remercié pour la première résolution du Sénat jusque dans les plus petits villages des campagnes arméniennes, là où je n'aurais jamais pensé que notre message puisse être entendu.

Toutefois, je constate que ces résolutions demeurent très isolées en Europe. Il est indispensable que des messages similaires puissent être adressés par d'autres États européens et par les institutions de l'Union européenne.

Je suis obligé de constater qu'à ce niveau institutionnel, le travail d'influence de la Turquie et de l'Azerbaïdjan est bien plus efficace, sans doute parce qu'il mobilise des moyens financiers et des capacités de « persuasion » que les communautés arméniennes d'Europe n'ont pas. J'appelle de mes vœux une meilleure coordination européenne des activités des associations arméniennes.

**Nouvelles d'Arménie :** Dans leurs résolutions Sénat et Assemblée nationale demandent, entre autres, des sanctions contre Bakou. Quelles pourraient être ces sanctions ?

**Pierre Ouzoulias :** Nul n'ignore et ne conteste que l'Azerbaïdjan soit un très bon client pour l'armement et un vendeur courtisé de gaz et de pétrole. Il est fort possible d'ailleurs qu'une partie du pétrole exporté par l'Azerbaïdjan provienne de Russie et que Bakou soit ainsi mobilisé par plusieurs pays de l'Union européenne pour contourner les sanctions internationales qu'ils imposent à la Russie !

L'Union européenne souhaite se garantir contre les pénuries énergétiques et les crises migratoires. Elle préfère donc traiter avec l'Azerbaïdjan et la Turquie plutôt que d'affronter le mécontentement de ses opinions publiques. L'intégrité territoriale de l'Arménie et la sécurité des populations arméniennes de l'Artsakh lui sont secondaires par rapport à ces enjeux de politique intérieure. Comme je le disais à la tribune du Sénat : « depuis plus d'un siècle, l'Arménie est le miroir de nos lâchetés, de nos hypocrisies et de nos trahisons ».

**Nouvelles d'Arménie :** Vous avez, à de nombreuses fois, évoqué la question des cinq crânes de victimes du génocide arménien qui sont détenus parmi 18 000 autres par le Musée de l'Homme à Paris. Comment expliquez-vous que ces restes ne reposent pas en Arménie ?

**Pierre Ouzoulias :** Ces crânes ont été recueillis, à Deir ez-Zor par le préhistorien français Emmanuel Passemar, lors de ses explorations en Syrie en 1925-1926. Il n'est pas douteux qu'ils appartinssent à des femmes victimes du génocide des Arméniens.

Le musée de l'homme renferme plusieurs centaines de restes humains collectés partout dans le monde durant le XIX<sup>e</sup> siècle et la première partie du XX<sup>e</sup> siècle. Les mentalités ont évolué et il est de plus en plus admis aujourd'hui qu'ils ne peuvent être considérés au même titre que les objets mobiliers des collections muséales. La dignité de la personne humaine doit s'étendre à leurs restes *post mortem*. Il est essentiel que la France organise rapidement la restitution de ces crânes à l'Arménie.

Cette restitution doit être l'occasion de rappeler ce qu'a été le génocide des Arméniens et les efforts de la première République turque de Mustapha Kémal pour en effacer toutes les traces. L'église inaugurée à Deir ez-Zor en 1985 sur les lieux de leur déportation a été détruite par l'État islamique en 2014. Un siècle après le génocide, la même folie persécutrice continue de réduire à néant toutes les traces de l'histoire du génocide.

Défendre l'Arménie, c'est aussi œuvrer pour une reconnaissance officielle internationale du génocide. Je pense qu'il serait utile de saisir les institutions internationales compétentes pour obtenir cette reconnaissance, de la même façon que les preuves de la Shoah ont été établies par le tribunal international de Nuremberg.

**Nouvelles d'Arménie :** Vous soulignez dans votre tribune parue dans *L'Humanité* le 5 décembre que la défense des Arméniens est aujourd'hui un combat dans lequel la droite apparaît, en ce moment, plus visible que la gauche. Pour quelles raisons à votre avis ?

**Pierre Ouzoulias :** En France, Jean Jaurès est le premier à dénoncer publiquement, à l'Assemblée nationale, le 3 novembre 1896, les massacres des Arméniens par les Turcs. Il met en garde l'opinion publique française, de façon prémonitoire, du risque de génocide qui pèse sur cette nation. À cette époque, pour la plupart des Français contemporains du génocide, comme le dit Gustave Schlumberger en 1916 : « les Arméniens sont des Orientaux infortunés qui, à l'instar des Juifs, font du commerce dans le Levant et que les Turcs massacrent périodiquement ». Siméon Flaissières, député-maire de Marseille, écrit en 1923 au préfet pour lui demander d'interdire l'accès des Arméniens à sa ville. Il les décrit comme des « immigrants, dénués de tout, réfractaires aux mœurs occidentales, rebelles à toute mesure d'hygiène, immobilisés dans leur indolence résignée, passive, ancestrale ».

Dans la conscience politique de la gauche, Juifs et Arméniens étaient des opprimés qui avaient fui les pogromes et les persécutions et qui continuaient en France de subir une xénophobie qui ne les distinguait pas toujours. Ils étaient par ailleurs souvent très investis dans les mouvements et les partis de gauche et notamment au Parti communiste qui était fondamentalement internationaliste. Cette relation particulière s'est diluée progressivement dans le courant des années 1990 pour plusieurs raisons. Tout d'abord l'investissement dans les partis de gauche des Français d'origine arménienne s'est réduit. Ensuite, la défense de l'Arménie est devenue de moins en moins une cause internationaliste et de plus en plus un combat civilisationnel dans lequel la gauche avait plus de difficulté à se reconnaître.

Le vote à la quasi-unanimité des deux résolutions du Sénat montre qu'il est possible de dépasser ce clivage pour retrouver le combat de Jaurès qui défendait l'Arménie contre le nationalisme et au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et que nous devons nous unir pour déclarer avec lui : « « Nous en sommes venus au temps où l'humanité ne peut plus vivre avec, dans sa cave, le cadavre d'un peuple assassiné » ».

**Nouvelles d'Arménie :** On connaît votre engagement pour Manouchian. On annonce sa panthéonisation pour 2024. Si la nouvelle est confirmée, qu'est-ce que cette décision représente pour vous ?

**Pierre Ouzoulias :** Mon grand-père, Albert Ouzoulias, le colonel André, était le commissaire militaire national des Francs-tireurs et partisans (FTP). Fortement impliqué dans la résistance parisienne, il avait des relations très fortes, par l'intermédiaire de Joseph Epstein, avec la FTP-MOI dans laquelle a été incorporé Missak Manouchian en février 1943. Les combattants de l'affiche rouge et Missak Manouchian étaient ses frères d'armes. Mon grand-père avait souhaité être inhumé à leurs côtés, en face du carré des fusillés du cimetière parisien d'Ivry.

Je pense qu'il aurait été très fier d'assister au transfert de son camarade Missak au Panthéon. Il était pour lui l'idéal de la Résistance. Un étranger mort pour la France. Un rescapé du génocide qui avait fait le sacrifice suprême de sa vie pour défendre la France et la liberté. Nous devons à cet Arménien que l'idéal de la République n'ait pas été totalement perverti par la collaboration. Le combat de Missak Manouchian demeure ce qui nous lie collectivement à tous ceux qui luttent pour leur liberté, en Arménie, en Artsakh et partout dans le monde.

Pierre Ouzoulias, Sénateur des Hauts-de-Seine